



Violence sexuelle et basée sur le genre contre les enfants

Avertissement : ce document contient des mentions et des descriptions de diverses formes de violence. La discrétion du/de la lecteur-riche est conseillée.

En chiffres



Dans le monde, **une** fille ou une femme **sur cinq (650 millions)** vivant aujourd'hui a été victime de violences sexuelles pendant son enfance. Parmi ces victimes, plus d'**une sur huit (370 millions)** a subi un viol ou une agression sexuelle pendant son enfance.



Dans les situations de fragilité, la prévalence du viol et des agressions sexuelles pendant l'enfance est **plus de deux fois supérieure** à la moyenne mondiale. **27 % des femmes** originaires de pays en situation de crise ont subi des violences sexuelles **avant l'âge de 18 ans**, contre 12 % dans les autres pays.



Dans le monde, **un garçon et un homme sur sept (530 millions)** vivant aujourd'hui a été victime de violences sexuelles pendant son enfance¹.



Actuellement, **aucun pays** n'est en voie d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles à l'échéance fixée pour les objectifs de développement durable 2030².

Termes clés

La violence basée sur le genre : Tout acte perpétré contre la volonté d'une personne, basé sur des normes de genre et des relations de pouvoir inégales. Il s'agit d'une violation grave des droits humains qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles en raison des inégalités systémiques³. Elle peut être physique, émotionnelle, psychologique ou sexuelle, ou prendre la forme de privation de ressources ou d'accès aux services. La plupart des violences basées sur le genre subies par les femmes et les filles sont perpétrées par des hommes qu'elles connaissent (parents, partenaire intime, voisin, collègue, enseignant).

La violence sexuelle à l'égard des enfants désigne toute forme d'activité sexuelle avec un-e enfant (personne âgée de moins de 18 ans), complète ou tentée par un-e adulte ou par une personne exerçant un pouvoir sur lui-elle⁴. Cela inclut : la violence sexuelle avec contact (viol et agression sexuelle) et la violence sexuelle sans contact (abus verbal ou en ligne)⁵.

Typologie de la violence sexuelle et basée sur le genre

La violence sexuelle et basée sur le genre peut avoir lieu à la maison, à l'école, au sein de la communauté ou sur le lieu de travail. Elle peut être tolérée par les cadres juridiques et les gouvernements et se manifester sous de multiples formes :

Violence physique

Implique l'utilisation de la force physique contre une autre personne. Il peut s'agir par exemple de frapper, bousculer, attraper, mordre, donner des coups de pied, retenir, secouer, étouffer, brûler, jeter de l'acide, forcer à consommer de la drogue ou de l'alcool, ou encore agresser avec une arme ou un objet. La violence physique peut ou non entraîner des blessures nécessitant des soins médicaux.

Meurtre lié au genre

Il s'agit du **meurtre intentionnel de femmes ou de filles en raison de leur genre**. Il comprend les crimes d'honneur, le féminicide, l'infanticide féminin et le féticide féminin (avortements sélectifs en fonction du genre).

Pratiques néfastes

Comportements affectant principalement les femmes et les filles et qui sont perpétrés depuis si longtemps dans certaines sociétés qu'ils se sont normalisés. Ils comprennent les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines, l'aplatissement des seins, l'enlèvement de la mariée et les coutumes traditionnelles du mariage comme le sororat et le lévirat.⁶

Violence sexuelle

Désigne tout acte qui porte atteinte au corps d'une personne (par exemple, une agression sexuelle), qui la traite de manière sexuellement dégradante ou qui implique un comportement sexuel non désiré, qu'il soit physique, verbal ou non verbal. Les violences sexuelles incluent les contacts sexuels forcés, le viol, l'exploitation sexuelle, l'esclavage sexuel et le harcèlement sexuel, y compris par un-e partenaire intime. Pour les enfants, l'exposition à des images ou à des actes sexuels ainsi que la prise de photos d'eux-elles à des fins sexuelles sont également des formes de violence sexuelle. Les actions **qui restreignent les droits reproductifs**, comme le fait d'empêcher l'utilisation de contraceptifs, de forcer une grossesse ou un avortement, sont aussi considérées comme de la violence sexuelle.

Violence psychologique

Il s'agit d'une forme de maltraitance qui consiste à porter atteinte au bien-être ou à la stabilité mentale d'une personne par des actes d'intimidation, des menaces de nuire et l'isolement. Cela peut inclure l'instauration d'un climat de peur par des comportements menaçants, tels que la destruction de biens, la maltraitance des proches ou des animaux domestiques, la surveillance constante, le harcèlement ou le contrôle des interactions de la personne visée. **Les survivant·e·s se sentent effrayé·e·s et menacé·e·s.**

Violence émotionnelle

Il s'agit d'une forme de violence qui s'attaque aux sentiments et à l'estime de soi d'une personne. Elle peut se manifester par des critiques constantes, des injures, des situations gênantes, des moqueries, des humiliations et des traitements dégradants. **Les personnes qui subissent de la violence émotionnelle peuvent se sentir insignifiantes et dépourvues de valeur.**

Violence économique

Il s'agit d'une forme d'abus consistant à contrôler ou restreindre l'accès d'une personne aux ressources financières, à l'emploi ou aux opportunités économiques. Elle peut se manifester par des actions telles qu'empêcher ou interdire à quelqu'un de travailler ou de poursuivre des études, contrôler ses ressources financières, refuser l'accès à des ressources économiques, aux services et aux opportunités, ou encore priver une personne de son droit à l'héritage.



En contexte humanitaire

Les crises humanitaires telles que les conflits ou les catastrophes naturelles exacerbent les risques préexistants de violence sexuelle et basée sur le genre en perturbant les structures sociales et juridiques protectrices, en augmentant les vulnérabilités économiques et en surchargeant les services essentiels. Ces crises engendrent également de nouveaux dangers, en particulier dans les environnements militarisés qui forcent les populations à se réfugier dans des camps de déplacé-e-s ou des abris temporaires dépourvus de sécurité adéquate, exposant particulièrement les femmes et les filles à la violence.

Les adolescentes sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et basée sur le genre dans les situations humanitaires, en raison de l'intersection de l'âge et du sexe, ainsi que des risques accrus propres aux situations d'urgence. Souvent négligées dans les interventions humanitaires, elles restent sans protection et les violences qu'elles subissent ne sont pas suffisamment prises en compte⁷.

Les garçons ne sont pas épargnés par la violence sexuelle et basée sur le genre, qui est souvent utilisée dans les contextes de conflit armé ou de violence ethnique comme un moyen pour émasculer symboliquement les hommes et priver leur famille et leur communauté de pouvoir. Les garçons sont également exposés au risque d'abus sexuels, généralement perpétrés par des membres de la famille ou d'autres hommes connus de l'enfant⁸.

Dans les contextes humanitaires, les déséquilibres de pouvoir entre les acteur-e-s et les bénéficiaires de l'aide peuvent conduire à des situations de coercition et d'exploitation, où les individus sont contraints à des actes sexuels en échange de l'aide. Dans ces cas-là, il s'agit de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels de la part des travailleur-se-s humanitaires. Des mécanismes de signalement obligatoire prenant en compte les besoins des enfants sont essentiels pour signaler et répondre à tout incident d'abus qu'il soit avéré ou suspecté.



Chez Plan International, nous travaillons avec des enfants et des filles dans plus de 80 pays pour construire un monde fondé sur l'égalité. Nous adoptons une politique de tolérance zéro envers la corruption, le harcèlement sexuel, les abus, la discrimination et toute autre forme de comportement illégal ou non éthique. Nous encourageons toute personne ayant été témoin ou suspectant de tels comportements à [signaler](#) ses préoccupations, afin que les mesures appropriées soient prises.

Facteurs et causes profondes

Les raisons pour lesquelles une personne commet ces formes de violence ne peut pas être réduite à un seul facteur. Cependant, des preuves solides montrent que la violence sexuelle et basée sur le genre est un comportement socialement acquis⁹. Selon les régions du monde, les auteur-e-s d'abus sexuels peuvent présenter des profils divers, bien que la majorité soient des hommes¹⁰. Il est donc essentiel de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs qui motivent ces types de violence la protection des enfants contre la violence sexuelle et basée sur le genre.

L'inégalité entre les genres, les normes sociales et l'acceptation culturelle à l'origine de la violence sexuelle et basée sur le genre¹¹

Les normes sociales sont les croyances partagées qui définissent ce qu'est un **comportement typique et approprié** dans un groupe de personnes. Si les normes sociales peuvent protéger les enfants de la violence, d'autres peuvent tolérer ou même encourager la violence des adultes et des pairs, en particulier envers les filles. Dans de nombreux contextes, les normes liées à l'âge perçoivent les enfants comme des biens appartenant à leurs parents ou aux personnes qui sont responsable de leur prise en charge plutôt que des individus ayant leurs propres droits. Ce sentiment de propriété peut se manifester de diverses manières, allant de la limitation de la liberté et des droits des enfants à l'exercice de la coercition et à la violence¹². Les normes sociales fondées sur le genre et l'âge imposent souvent un double fardeau sur les filles, qui subissent de la discrimination à chaque étape de leur vie.

La violence basée sur le genre s'explique par l'inégalité des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Les normes de genre restrictives ou limitatives sont des attitudes, des croyances et des comportements qui diminuent la valeur des filles et leur capacité d'action, justifiant ainsi la violence qu'elles subissent. Ces normes se manifestent souvent par des attentes subtiles et tacites qui ne sont pas remises en question au sein des communautés parce qu'elles sont profondément ancrées dans la culture et les pratiques.

Comment les normes et attitudes restrictives en matière de genre peuvent-elles se manifester ?

- **En culpabilisant la victime.** Il s'agit d'une attitude qui suggère que c'est la victime plutôt que l'auteur-e qui porte la responsabilité d'une agression. Des croyances telles que « les garçons restent des garçons » et « les femmes disent non, mais en réalité elles veulent dire oui » renforcent ce discours toxique. Dans les cas de violence sexuelle, ni la sobriété, ni les vêtements et ni la sexualité de la victime ne doivent avoir une importance.
- **En affirmant son pouvoir sur les filles.** Dans les sociétés patriarcales, les filles et les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes et sont censés être soumises à eux. La violence perpétrée par les hommes sur les femmes et les filles est donc considérée comme un moyen légitime d'affirmer l'autorité et la domination masculine.
- **Par une masculinité hégémonique et violente.** Dans le monde entier, les garçons sont souvent élevés avec l'idée que recourir à la violence est un moyen pour affirmer leur masculinité et sont même parfois encouragés à être violents. Les recherches montrent que les hommes et les garçons qui adhèrent à des idées rigides de masculinité dominante sont plus susceptibles de commettre des violences à l'encontre des femmes et des filles¹³. En incitant les garçons et leurs familles, dès la petite enfance, à remettre en question les normes de genre et à s'interroger sur le pouvoir et les privilèges, il est possible de promouvoir des masculinités positives et protectrices et de briser le cycle de la violence.
- **En imposant des rôles conformes aux hommes et aux femmes.** La violence peut également être utilisée comme une forme de « punition » pour les enfants et les adolescent-e-s qui défient les rôles de genre établis. Les filles peuvent être confrontées à la violence si elles s'affirment trop, si elles négligent les tâches ménagères ou si elles rejettent les avances sexuelles des hommes. Les garçons peuvent également subir des violences s'ils ne se conforment pas aux normes de masculinité dominantes et hégémoniques. Cela inclut notamment les jeunes hommes ou les garçons ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, des attentes en matière de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC). Les garçons qui adoptent des attitudes et des comportements perçus comme non conformes à la masculinité dominante comme exprimer des émotions, s'occuper des tâches ménagères et éviter l'agression, peuvent également être confrontés à des risques de violence.
- **Par l'internalisation de la subordination des femmes et des filles.** Dans certains contextes, les normes restrictives en matière de genre sont si profondément ancrées que les femmes et les filles intériorisent ces idées à travers leur socialisation. Cela les amène à accepter des croyances qui leur sont préjudiciables. Par exemple, certaines femmes peuvent croire qu'un mari est en droit de frapper ou de battre sa femme ou sa partenaire si elle se dispute avec lui, refuse d'avoir des rapports sexuels, sort sans le lui dire, etc.¹⁴
- **En contrôlant la sexualité des filles.** Les normes sociales et les perceptions peuvent promouvoir l'idée selon laquelle la sexualité féminine doit être contrôlée, par exemple, l'idée que les filles et les femmes ne doivent pas éprouver de plaisir sexuel. Ces perceptions sont à l'origine de pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et l'excision, le mariage des enfants et la violence sexuelle.

Au-delà du genre et de l'âge, d'autres facteurs interviennent

Le genre et l'âge ne sont pas les seuls facteurs qui augmentent les risques de violence sexuelle et basée sur le genre. D'autres, tels que le handicap, le statut social et l'appartenance ethnique, s'entrecroisent et rendent certains groupes plus vulnérables à la violence que d'autres. **Les enfants en situation de handicap sont près de quatre fois plus susceptibles d'être confronté-e-s à la violence que leurs camarades sans handicap et sont trois fois plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles, les filles étant particulièrement à risque.**¹⁵

Les filles et les garçons en situation de handicap sont souvent exclu-e-s de l'éducation et des soins de santé, font l'objet de discriminations au sein de leur communauté et sont pris-es au piège dans des cycles de pauvreté et de violence.

Ils-elles peuvent également être pris-es pour cible en raison de leur mobilité physique limitée ou d'autres vulnérabilités. Les enfants porteur-se-s de handicaps (surdité, cécité, autisme ou handicaps psychosociaux ou intellectuels) sont les plus vulnérables à la violence et sont confronté-e-s à diverses formes de violence de la part de leurs parents, de leurs pairs, de leurs éducateur-ric-e-s, des prestataires de services et d'autres personnes.

Cette violence peut se manifester de plusieurs manières, telles que le harcèlement à l'école, les punitions physiques infligées par les responsables de leur prise en charge, la stérilisation forcée des filles ou d'autre pratiques.¹⁶



Facteurs aggravants associés à des risques accrus de violence

Les normes restrictives en matière de genre se combinent avec d'autres facteurs de risque pour créer un environnement dans lequel la violence est normalisée et perpétuée dans toute impunité. **Bien qu'aucun de ces facteurs ne puisse justifier la violence**, il est important de comprendre leur complexité :

- **Chômage et faible statut socio-économique :** la violence basée sur le genre touche tous les groupes socio-économiques, mais elle est plus répandue chez les femmes et les jeunes filles vivant dans la pauvreté. Les difficultés économiques peuvent créer des tensions au sein des ménages, augmentant ainsi les risques de violence. Ces difficultés économiques peuvent également conduire à des mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le mariage d'enfants, l'abandon scolaire, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle. Le manque de ressources peut également empêcher les femmes et les jeunes filles de quitter une relation violente qu'accéder à un soutien et à des services spécialisés. Les transferts d'argent contribuent à réduire la violence entre partenaires intimes dans divers contextes, y compris lorsque cette approche n'a pas été conçue spécifiquement pour réduire les violences sexuelles et basées sur le genre. Cela souligne le potentiel de filets de sécurité sociaux pour freiner et lutter contre la violence basée sur le genre.¹⁷
- **Conflits armés et militarisation :** Les situations de conflits armés et de militarisation exacerbent la violence sexuelle et basée sur le genre. Elle est utilisée comme une arme de guerre pour briser l'ordre public, manipuler les dynamiques de pouvoir et cibler des populations spécifiques pour l'esclavage sexuel et le mariage

forcé. Le déplacement des populations, l'exploitation économique et la destruction de structures sociales protectrices augmentent la vulnérabilité des individus. Ces contextes favorisent un environnement où la violence devient endémique, où les survivant-e-s se retrouvent sans protection et où l'impunité règne.

- **Situations d'urgence et catastrophes :** Les crises humanitaires et les catastrophes affaiblissent ou détruisent les structures de protection compromettent l'application de la loi et aggravent les vulnérabilités économiques et sociales. La perturbation des services essentiels et l'instabilité qui en découlent offrent aux auteurs de violence l'opportunité d'agir en l'absence de surveillance et de contrôle, ce qui entraîne une augmentation notable de la violence.
- **L'abus d'alcool :** La consommation d'alcool est associée à une augmentation de la fréquence et de la gravité de la violence. Toutefois, s'il existe une corrélation entre l'abus d'alcool et la violence, elle ne constitue pas un lien de causalité¹⁸. En effet, il est démontré que la plupart des agresseurs restent en contrôle de leurs actes lorsqu'ils commettent des actes de violence à l'encontre de leur partenaire.
- **Faible application des lois et des politiques :** La faiblesse des sanctions juridiques et le manque d'accès au système judiciaire entretient une culture de l'impunité pour les violences sexuelles et basée sur le genre et décourage les survivant-e-s de dénoncer les abus. Sur les 189 pays analysés par la Banque mondiale, 45 n'ont pas de lois sur la violence domestique. La majorité de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne.¹⁹



Nigeria: Jeunes femmes survivantes des violences de Boko Haram

Quelle est l'étendue de la violence sexuelle et basée sur le genre à l'encontre des enfants ?

La violence entre partenaires intimes

- Parmi les adolescentes qui ont eu une relation, près d'un **quart – soit 19 millions** – auront subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un-e partenaire intime avant d'atteindre l'âge de 20 ans²⁰.
- Bien que le problème se pose partout, les régions les plus touchées sont l'Océanie (47 %) et l'Afrique subsaharienne (10 %)²¹.
- La violence entre partenaires intimes à l'encontre des adolescentes est plus fréquente dans les pays et régions à faibles revenus et dans les endroits où il y a moins de filles dans l'enseignement secondaire²².

Pratiques néfastes

- Plus de **230 millions de filles et de femmes** dans le monde ont subi des mutilations génitales féminines²³.
- **12 millions de filles** sont mariées avant l'âge de 18 ans chaque année dans le monde²⁴.
- Au niveau mondial, les filles qui se marient avant l'âge de 15 ans sont **50 % plus susceptibles d'être victimes de violences physiques ou sexuelles** de la part d'un partenaire intime, et les filles mariées sont plus susceptibles de décrire leur première expérience sexuelle comme ayant été forcée²⁵.

Traite des êtres humains et exploitation sexuelle

- En 2020, pour **10 victimes, 4 étaient des femmes adultes et 2 des filles**²⁶.
- L'exploitation sexuelle est la forme de traite la plus signalée, **92 % des victimes étant des femmes et des jeunes filles**²⁷.
- Les contenus d'abus sexuels graves sur des enfants en ligne ont plus que doublé depuis 2020, la tranche d'âge des 11-13 ans étant la plus fréquente²⁸. Les images de filles représentaient **96 % des hyperliens d'abus pédosexuels en 2022**²⁹.

Une note importante sur la disponibilité des statistiques : Il est largement reconnu que la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) est beaucoup plus fréquente qu'il n'y paraît, en particulier dans les situations d'urgence telles que les catastrophes naturelles, les conflits et les pandémies. La collecte de données sur la violence sexuelle et basée sur le genre est complexe et souvent sous-estimée. Les statistiques disponibles, telles que les registres de police ou de santé, ne couvrent probablement qu'une fraction des incidents. Les données autodéclarées, bien que précieuses, sont particulièrement sensibles. Leur collecte nécessite des précautions spécifiquement, notamment la présence d'un personnel formé, de mécanismes d'orientation clairs, ainsi qu'un soutien psychosocial pour garantir la sécurité et le bien-être des survivant-e-s.

Bolivie: Nayeli utilise une marionnette pour sensibiliser au trafic sexuel



Idées reçues

Idée reçue 1 :

« Nous avons besoin de plus de données et de témoignages pour sensibiliser le grand public à la violence sexuelle et basée sur le genre. »

Interroger des survivant-e-s pour recueillir des données sur la violence sexuelle et basée sur le genre pose des enjeux éthiques, notamment des risques pour leur sécurité, la confidentialité, la stigmatisation et la re-traumatisation. Certain-e-s peuvent se sentir contraint-e-s par un déséquilibre des pouvoirs. La collecte d'informations sensibles exige un personnel qualifié pour éviter tout préjudice. En contexte humanitaire, les lignes directrices du Comité permanent inter organisations (IASC)³⁹ privilégient les données secondaires issues des prestataires de services, agences gouvernementales et organisations dirigées par des femmes. La violence basée sur le genre étant omniprésente et exacerbée en temps de crise, des programmes d'intervention sont essentiels. Plan International limite donc la collecte de ces données au strict nécessaire pour protéger les survivant-e-s.

Idée reçue n° 2 :

« Pour réduire la violence sexuelle et basée sur le genre, nous devons apprendre aux filles et aux femmes à se protéger. »

Associer la violence à une prétendue incapacité des filles à se protéger est injuste et dangereux. La violence n'est jamais la faute de la survivante. Tout acte de violence sexuelle et basée sur le genre est un crime et une violation des droits humains. Faire peser la responsabilité

sur les filles détourne celle de l'agresseur. Les survivant-e-s méritent empathie, respect et un accompagnement sans stigmatisation ni culpabilisation. Les programmes doivent renforcer leur accès aux ressources, informations et réseaux pour qu'elles puissent faire entendre leur voix et obtenir justice, sans avoir à se défendre seules.

Les survivant-e-s ont droit à l'empathie et au respect, à un accompagnement qui ne reproduit pas la stigmatisation, la re-traumatisation, et la culpabilisation. Lorsque les programmes visent à créer, renforcer ou amplifier l'action des survivant-e-s, l'objectif n'est pas qu'elle « se protègent » seules, mais qu'elles aient accès aux ressources, aux informations et aux réseaux qui leur permettent de faire entendre leur voix et de demander justice.

Idée reçue n° 3 :

« La pauvreté est la cause principale de la violence liée au basée sur le genre. »

La violence sexuelle et basée sur le genre peut se produire dans toutes les familles et dans toutes les communautés, indépendamment du niveau économique car elle est ancrée dans une dynamique de pouvoir inégale. Les partenaires riches peuvent être violents peuvent perpétrer tous les types de violence, y compris contrôler l'accès aux ressources de la famille. La pauvreté peut être la cause indirecte ou la conséquence de la violence, mais elle ne doit jamais être considérée comme une justification de la violence.



Belgique: des jeunes femmes participant à la Semaine Européenne de l'A pour les filles



Népal: Gita Sharma une conseillère PI parle à une fille du passage sécurisé des frontières

Partage d'histoires et d'informations sur la violence sexuelle et basée sur le genre³¹

La sensibilisation par le partage d'histoires de violence sexuelle et basée sur le genre doit se faire d'une manière respectueuse et centrée sur les survivant-e-s, en commençant par remettre en question ses propres préjugés à l'égard des survivant-e-s de la violence, même si l'on est bien informé-e et que l'on soutient la lutte contre la violence.

En raison des risques pour la sécurité et le bien-être psychologique des survivant-e-s, il n'est pas recommandé aux ONG de mener ou de faciliter des entretiens individuels entre des professionnels des médias et des survivant-e-s.

La protection doit toujours passer en premier. Les agences et organisations qui apportent un soutien direct aux survivant-e-s ne sont pas chargées de « trouver » des survivant-e-s pour des interviews médiatiques. En revanche, les travailleurs humanitaires peuvent évaluer le contexte et déterminer si et comment les survivant-e-s peuvent être directement ou indirectement impliqué-e-s. Lors de la diffusion d'histoires et de reportages sur la violence sexuelle et basée sur le genre, il est essentiel de ne pas mentionner de détails permettant d'identifier les victimes, tels que l'âge, la profession, le lieu précis, les photographies et la description des étapes de l'acte criminel. Mentionner ces détails peut contribuer porter atteinte à la dignité des survivant-e-s à compromettre leur sécurité.

Les articles ou reportages devraient plutôt mettre l'accent sur les services de soutien locaux et les organisations qui œuvrent pour la protection des enfants et luttent contre la violence sexuelle et basée sur le genre. Cette démarche devrait se faire avec le consentement des prestataires de services. De telles pratiques permettent aux survivant-e-s, aux témoins, à leurs familles et aux autres personnes susceptibles d'avoir subi ou d'avoir été affectées par la violence sexuelle et basée sur le genre d'accéder accès à la prise en charge et au soutien nécessaires.

Enfin, certaines façons de décrire la violence sont nuisibles et contribuent à la culpabilisation des victimes :

Ne pas utiliser ❌	Utiliser à la place ✅
Sexe transactionnel	Exploitation sexuelle en échange de nourriture, de biens ou de protection
Sexe, rapports sexuels	Viol, agression sexuelle, violence sexuelle
Elle s'est engagée dans	Elle a été contrainte de
La victime	Le-la survivant-e
Enfants travailleurs du sexe	Enfants victimes d'exploitation sexuelle

Réponse de Plan International^{32, 33}

Plan International met au centre de ses actions les filles, adolescentes et jeunes femmes vulnérables. Nos interventions, fondées sur des données probantes et notre expertise en protection de l'enfance, s'appuient sur une approche intersectorielle pour prévenir et réduire les préjudices subis par les enfants.

✓ Nos bénéficiaires finaux : les enfants victimes de violences sexuelles et basées sur le genre

Nos programmes de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ciblent les enfants de moins de 18 ans, en accord avec notre mission de défense des droits de l'enfant et de promotion de l'égalité des genres. L'accompagnement des enfants survivant·e·s requiert des compétences et des ressources spécifiques adaptées à leur vulnérabilité. Sans expertise spécialisée, les interventions peuvent involontairement leur nuire. C'est pourquoi Plan International ne propose pas de programmes directs pour les survivant·e·s adultes.

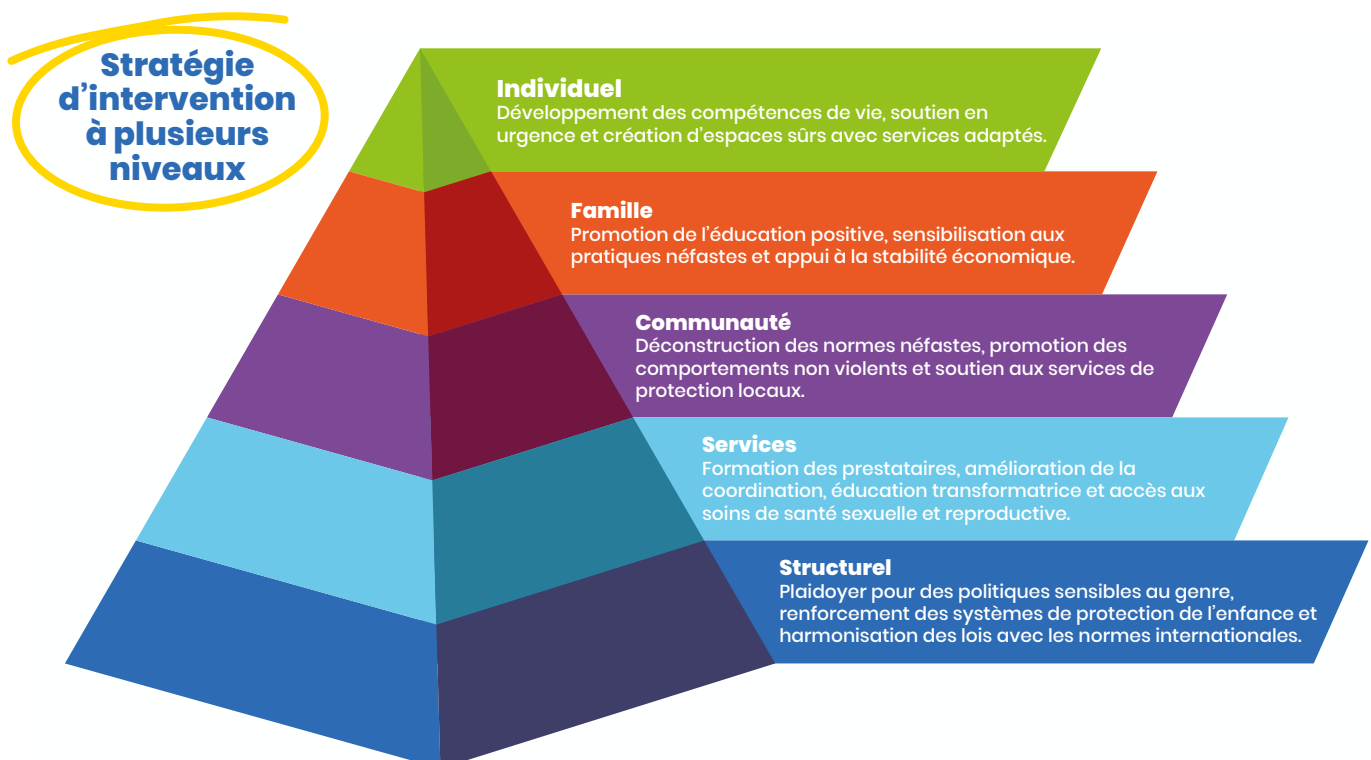
En situation d'urgence, ces violences ont un impact durable sur les enfants, leurs familles et la résilience communautaire. Il est crucial d'apporter un soutien spécialisé pour éviter une double victimisation et garantir une prise en charge adaptée aux impératifs juridiques et éthiques.

✓ Nos groupes cibles : les responsables de la prise en charge des enfants

Plan International soutient les parents, tuteurs et communautés à travers des programmes comme « Parenting and Life Skills », visant à renforcer la protection et la résilience des enfants pour prévenir les violences. En contexte humanitaire, nous apportons une aide financière aux familles vulnérables afin d'améliorer la protection des enfants et leur accès à l'éducation, réduisant ainsi les pratiques néfastes comme le mariage ou le travail des enfants. Pour les survivant·e·s adultes, nous offrons une assistance initiale et les orientons vers les services psychosociaux, juridiques et sanitaires appropriés.

✓ Prévenir la violence et y répondre

Plan International combat les violences sexuelles et basées sur le genre en promouvant l'égalité et en transformant les normes sociales via sensibilisation, dialogues et implication des hommes. Nous collaborons avec les services de prise en charge, soutenons les survivant·e·s et renforçons la résilience des communautés.



Vietnam: Un projet de PI pour protéger les enfants du cyberharcèlement et des violences basées sur le genre



Références

- ¹ Pour toutes les données ci-dessus - UNICEF (2024). La violence sexuelle. [Violence sexuelle - Données de l'UNICEF](#).
- ² OMS (2024). [Les adolescentes sont confrontées à des taux alarmants de violence entre partenaires intimes](#).
- ³ Alliance for Child Protection in Humanitarian action (2019). [Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action](#).
- ⁴ UNICEF (2023). [Classification internationale de la violence à l'égard des enfants](#). Division des données, des analyses, de la planification et du suivi.
- ⁵ UNICEF (2023). [Classification internationale de la violence contre les enfants \(IVAC\)](#).
- ⁶ Le sororat et le lévirat sont des pratiques traditionnelles de mariage selon lesquelles un homme épouse la sœur de sa femme décédée (sororat) ou une veuve épouse le frère de son mari décédé (lévirat) afin de maintenir les alliances familiales et d'apporter un soutien social et économique.
- ⁷ Stark, Lindsay et al. (2021). [Violence basée sur le genre à l'encontre des adolescentes dans les situations humanitaires : un examen des preuves](#).
- ⁸ UNICEF (2024). La violence sexuelle. [Violence sexuelle - Données de l'UNICEF](#).
- ⁹ ibid
- ¹⁰ Procentese F, Fasanelli R, Carnevale S, Esposito C, Pisapia N, Arcidiacono C, Napoli ID. (2020) Downside : L'auteur de la violence.
- ¹¹ Plan International (2018). Domaine de spécificité mondiale : protection contre la violence.
- ¹² National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine ; Division of Behavioral and Social Sciences and Education ; Health and Medicine Division. [Prévention. Aborder les normes sociales et culturelles qui sous-tendent l'acceptation de la violence : Compte rendu d'un atelier en bref](#).
- ¹³ Dennis E. Reidy, Ruschelle M. Leone, Katherine W. Bogen, Monica H. Swahn, (2022). [Chapitre 6 - La culture de la masculinité et la violence sexuelle : Raising boys to be nonviolent men](#), Academic Press.
- ¹⁴ Page de données : Part des femmes qui pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme". Notre monde en données (2024). [Données adaptées des données compilées à partir de sources multiples par la Banque mondiale](#).
- ¹⁵ Nouvelles de l'UNFPA (2018). [Cinq choses que vous ne saviez pas sur le handicap et la violence sexuelle \(unfpa.org\)](#).
- ¹⁶ UNFPA (2018). Jeunes personnes handicapées. [Une étude mondiale sur l'élimination de la violence basée sur le genre et la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs](#).
- ¹⁷ Banque mondiale, IPA (2024). Les filets de sécurité peuvent-ils réduire la violence basée sur le genre ? Comment ? Série "Des preuves à portée de main".
- ¹⁸ Shiva, L., Shukla, L. & Chandra, P.S.(2021) [Alcohol Use and Gender-Based Violence](#).
- ¹⁹ Banque mondiale (2018). Les femmes, l'entreprise et le droit 2018.
- ²⁰ OMS (2024). [Les adolescentes sont confrontées à des taux alarmants de violence entre partenaires intimes](#).
- ²¹ ibid
- ²² ibid
- ²³ Données de l'UNICEF (2024). [Mutilations génitales féminines](#).
- ²⁴ Le portail de données sur le mariage des enfants.
- ²⁵ UNICEF (2014). Cachée à la vue de tous : Une analyse statistique de la violence contre les enfants.
- ²⁶ ONU Femmes (2022). [Traite des femmes et des filles : les crises comme multiplicateurs de risques. Rapport du Secrétaire général](#).
- ²⁷ ibid
- ²⁸ UNICEF (2020) [Les contenus d'abus sexuels graves sur des enfants en ligne ont plus que doublé depuis 2020](#).
- ²⁹ IWF (2022). [#Behind the Screens. Une plongée en profondeur dans l'urgence numérique et sociale qui se déroule derrière l'écran, dans les chambres d'enfants](#).
- ³⁰ Pour en savoir plus sur la représentation responsable et le signalement de la violence sexuelle et basée sur le genre : UNICEF, UNFPA, UN Women (2020). [Lignes directrices pour une représentation et une communication responsables de la violence à l'égard des femmes et de la violence à l'égard des enfants](#).
- ³¹ Inter-Agency Standing Committee (IASC) [GBV Guidelines](#)
- ³² Plan International (2018). Domaine de spécificité mondiale : protection contre la violence.
- ³³ Plan International (2021). Approche programmatique de Plan International pour travailler avec les enfants survivants de la violence sexuelle et basée sur le genre dans les situations humanitaires.

À propos de Plan International Belgique

Plan International Belgique est une organisation humanitaire et de développement indépendante fondée en 1983, qui défend les droits de l'enfant et l'égalité des filles. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant. Mais ce potentiel est souvent étouffé par la pauvreté, la violence, l'exclusion et la discrimination. Et ce sont les filles qui sont les plus touchées. En travaillant avec les enfants, les jeunes, nos sympathisant-e-s et nos partenaires, nous nous efforçons de créer un monde juste en nous attaquant aux causes profondes des problèmes auxquels sont confrontés les filles et tou-te-s les enfants vulnérables. Dans plus de 80 pays, nous défendons les droits des filles, de la naissance à l'âge adulte. Pour que chaque fille puisse se sentir en sécurité. Pour qu'elle puisse dire au monde qui elle est et ce qu'elle veut. Pour qu'elle puisse réaliser ses rêves. Pour que chaque fille puisse être libre.

À propos de l'Essentiel de l'égalité des genres

Les essentiels de l'égalité des genres sont une collection de guides concis et informatifs conçus pour mettre en lumière les questions cruciales ayant un impact sur les droits des filles et l'égalité des genres à l'échelle mondiale. Chaque guide offre une vue d'ensemble sur un thème spécifique, allant de l'éducation des filles et du mariage des enfants au leadership des filles et au-delà. En fournissant ces ressources, nous visons à donner aux pairs, aux défenseur-se-s, aux décideur-se-s politiques et à notre communauté élargie les connaissances et les outils nécessaires pour susciter un changement significatif. Pour que chaque fille soit libre.

Textes : © Plan International Belgique

Photos : © Plan International
planinternational.be | info@planinternational.be